

220C5320
FR0000039109-FS1408

8 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 décembre 2020, complété notamment par un courrier reçu le 8 décembre 2020, la société anonyme ICM¹ (2 boulevard de la Libération, 93284 Saint-Denis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2020, le seuil de 10% du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir 620 000 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 7,89% du capital et 5,43% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SECHE ENVIRONNEMENT hors marché.

¹ Contrôlée par M. Claude Marquet.

² Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 11 425 030 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.